

ANNEXE 13.1 : Liste des zones de refuge de la faune avec accueil réglementé:

Définition : Espaces où l'accueil est réglementé afin d'assurer la tranquillité de la faune. Les contraintes découlent des règlements propres aux objets.

Types	Nom de la zone protégée	Base légale	Précisions sur les contraintes
Districts francs fédéraux et Réserves de faune	DFF Grand Muveran	Article 5 de l'ordonnance concernant les districts francs fédéraux du 30 septembre 1991 et règlement sur les réserves de faune du 29 juin 2005	Protection de la faune; chiens en laisse; manifestations sur autorisation
	DFF Bimis-Ciernes Picat		Protection de la faune; chiens en laisse; manifestations sur autorisation
	DFF Pierreuse - Gummfluh		Protection de la faune; chiens en laisse; manifestations sur autorisation
	Réserve de faune des Diablerets-Muveran	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
	Réserve de faune de la Cape au Moine	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
	Réserve de faune de la Tour d'Al / Argnaule	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
	Réserve de faune des Dentaux	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
	Réserve de faune Le Molard-Pleigne	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
	Réserve de faune des Tenasses	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
	Réserve de faune des Usillons	Règlement sur les réserves de faune du 29.6.2005	Protection de la faune; chiens en laisse
Zones protégées des PPA et Plans d'affectation cantonaux	Meilleret, La Truche	Plan partiel d'affectation intercommunal du Meilleret	Art. 10 règlement PPA : Zone protégée
	Marais du Meutonet, Taveyenne	Plan partiel d'affectation des Hauts de Gryon	Art. 10 règlement PPA : Zone protégée
	Bois de Coufin	Plan partiel d'affectation des Hauts d'Ollon	Art. 10 règlement PPA : Zone protégée + convention Pro Natura - Ollon (16 juin 1994)
	Ensex, La Croix, Le Crot, Les Vélards, Sur la Sia	Plan partiel d'affectation des Hauts d'Ollon	Art. 10 règlement PPA : zone protégée + DC 22.11.2005
	Marais des Loveresses	Plan partiel d'affectation des Hauts d'Ollon	Art. 10 règlement PPA : Zone protégée
	Géteillon, Joux des vents	Plan partiel d'affectation du domaine touristique de Leysin	Art. 12 PPA : zone à ban pour les skieurs
	Videmanette	Plan partiel d'affectation de la Videmanette	Art. 10 règlement PPA : Zone protégée
	Zones alluviale de la Sarine	Plan partiel d'affectation	Art. 3 règlement du PPA "Circulation"
	Les Communailles	PPA "Les Iles" Gravière des Communailles	Art. 7 zone protégée : Plan d'eau non accessible au public
	Les Grangettes	Plan d'affectation cantonal PAC 291; Ordonnance sur les OROEM*	Plan de circulation; accès possible uniquement sur les routes, chemins et sentiers mentionnés sur le plan
Réserves naturelles	Vallon de Nant	Décret du 25.11.1969 : réserve naturelle	Convention du 25 novembre 1969
	La Pierreuse	Réserve naturelle	Art. 2,3 et 5 du règlement de la réserve, accès libre à pied, chiens interdits, manifestations bruyantes interdites
	Les Tenasses	Décision de classement du 27.08.2002	Chiens en laisse; interdiction de pénétrer dans le marais en dehors des sentiers aménagés
Autre	Chessy-Folly (Intention communale)	Zone de tranquillité de la faune selon panneau d'information communal	Mesures prises sur le terrain par la Commune

PPA pas encore validés

	PPA Isenau	Plan partiel d'affectation d'Isenau	Art. 10 règlement PPA : Zone protégée
--	------------	-------------------------------------	---------------------------------------

* = Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale